



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Charge de travail des REV : Quelles solutions ? Vers un aménagement du cycle de travail ?

La DASCO prend enfin en considération l'augmentation continue de la charge de travail des REV depuis des années...et ce uniquement en raison des mobilisations massives de l'animation et notamment des REV à l'appel de l'intersyndicale SUPAP-FSU / CFDT depuis novembre. Sinon cela aurait pu continuer encore longtemps. Qui ne dit mot consent !

La dernière demande de la Ville, le portail Paris Familles, a été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Face à la colère des REV, la DASCO a déjà rétrogradé en revoyant largement à la baisse les missions qu'elle souhaite attribuer aux REV. Néanmoins, mêmes réduites, la DASCO souhaite encore ajouter des tâches supplémentaires aux REV (saisie des absences TAP tous les 15 jours) ! Ça ne va pas !

Une première réunion a eu lieu entre la direction et les organisations syndicales (SUPAP-FSU, CFDT, CGT) pour évoquer la charge de travail des REV et les points d'amélioration.

Le SUPAP-FSU est intervenu pour soulever certaines problématiques et proposer des solutions à apporter :

- **Remplacements non effectués par les cellules** (travail supplémentaire hors cycle de travail pour les REV). Solutions : contractualisation de tous les faux vacataires, mise en œuvre de brigades de remplacement d'AAAS titulaires adaptées aux besoins de remplacements ponctuels (plusieurs dizaines de postes par CASPE)
- **Absence de REV S sur plus de 200 écoles** (travail non effectué pendant l'absence du REV à rattraper au retour). Solution : 1 REV S par école, voir propositions SUPAP-FSU, [ICI](#).
- **Absence de REV S renforcés sur les plus grosses structures** (charge de travail insoutenable pour les REV). Solution : 1 REV S renforcé.e déchargé.e sur tous les temps sur les polyvalentes et les plus grosses structures
- **Lourdeur administrative pour l'obtention des postes EI**. Solutions : simplification de la procédure administrative, ouverture des postes dès la pré-inscription des enfants à besoins particuliers à chaque période de vacances scolaires, reconduction systématique des postes d'une année scolaire sur l'autre pour faciliter la rentrée de septembre
- **Pertes de temps évitables sur des tâches chronophages qui n'ont pas lieu d'être** (échanges de mails avec les CASPE pour faire valider le paiement des heures de réunions hebdomadaires des vacataires

permanents, flou sur le cumul de temps de travail ou le temps de pause des animateurs-trices également AESH, etc...). **Solution : des consignes claires de l'employeur et l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble des CASPE**

- **Pré-inscription chronophage et inefficace pour les vacances** qui ne permet pas une connaissance précise des effectifs d'enfants accueillis, engendre des déplacements d'animateur-trices au dernier moment et dégrade la qualité du service public. **Solutions : soit une vraie inscription obligatoire permettant de préparer au mieux en amont (préparation facilitée et accueil amélioré pendant les vacances), soit pas d'inscription du tout (tâche administrative en moins pour les REV)**
- **Regroupements de centres de loisirs (parfois 6 maintenant !) de plus en plus fréquents** (nécessité de réunions supplémentaires pour s'organiser avec les autres équipes qui ont des fonctionnements et projets différents, conditions d'accueil dégradées dans des locaux inadaptés aux effectifs...). **Solution : limitation au strict minimum des regroupements de centres (travaux bâtimentaires obligatoires)**
- **Conditions de travail dégradées** souvent sans espace adapté pour réaliser des tâches demandant de la concentration. **Solution : 1 bureau pour chaque REV**

Une prise de service avant 11h ?

Les cellules de remplacement ont été mises en place il y a 5 ans, essentiellement pour permettre d'assurer les remplacements matinaux que les REV effectuaient bénévolement en dehors de leurs horaires de travail depuis 2013.

Aujourd'hui le constat est clair. Les cellules de remplacement ne permettent pas d'assurer la majorité des remplacements nécessaires. Bien évidemment ce n'est pas à cause des personnels qui y travaillent et qui, eux aussi, se voient attribuer des missions supplémentaires d'années en années, mais **en raison de la pénurie de plus en plus criante de personnels.** D'où l'urgente nécessité de mettre en place de vraies brigades d'AAAS titulaires et de contractualiser les vacataires.

En attendant, retour au point de départ ou presque, la très grande majorité des REV commençant à travailler avant 11h en semaine périscolaire, à la fois pour tenter de pourvoir les absences non remplacées par la cellule, mais aussi pour avancer sur des missions administratives toujours plus nombreuses.

Dans ce contexte, notre syndicat pense qu'une des pistes à envisager serait d'anticiper la prise de service des REV avant 11h les lundis-mardis-jeudis-vendredis en semaine périscolaire en contrepartie de journées de JRTT supplémentaires.

Mobilisons-nous

Pour l'animation, pour nos conditions de travail, pour nos salaires !

Indépendamment de l'allègement de certaines tâches, de l'amélioration des conditions de travail ou des possibilités d'aménagement du cycle de travail, la DASCO doit prendre en compte les revendications salariales/statutaires portées par l'intersyndicale **SUPAP-FSU / CFDT** pour les REV :

- **Catégorie A** pour tous.tes les REV
- Augmentation de la **prime IFSE** pour tous.tes les REV
- Extension de la **prime « écoles complexes »** aux REV travaillant dans des écoles de 10 classes ou plus, accueillant au moins une TPS, et conformément à l'engagement de la DASCO, aux REV travaillant en écoles accueillant au moins une classe UPE2A.
- **L'évolution du nom** des REV en **DPE** (Directeur Péri et Extrascolaire) dès la rentrée scolaire 2024

Pour obtenir satisfaction de ces revendications :

**TOUS.TES EN GREVE DU 21 AU 24 MAI 2024
DE 11H30 A 12H30 SUR L'INTERCLASSE**

**GRAND RASSEMBLEMENT
JEUDI 23 MAI A 14H DEVANT L'HOTEL DE VILLE**

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 29 mars 2024

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com